

CQPI Opérateur de maintenance industrielle

Qu'est-ce que le Certificat de Qualification Professionnelle interbranche Opérateur de maintenance industrielle (CQPI OMI) ?

Le [CQPI](#) « Opérateur de maintenance industrielle » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelle (RNCP), reconnue par plusieurs branches professionnelles, dont celle des [services de l'eau et de l'assainissement](#). Elle permet de faire valider les compétences du métier de opérateur de maintenance industrielle au sein de l'ensemble des entreprises de ces branches, favorisant ainsi les mobilités professionnelles.

Voir la fiche RNCP du [CQPI « OMI »](#).

Quels sont les avantages ?



Pour le titulaire du CQPI

L'obtention du CQPI vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par plusieurs branches professionnelles et appréciée des recruteurs des entreprises des secteurs concernés.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels, ce CQPI atteste de la maîtrise des compétences du métier de Technicien de Maintenance Industrielle par le titulaire.

En tant qu'entreprise, le CQPI TMI permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière (sans nécessairement passer par la formation, grâce à la VAE)

Pour les organismes de formation

Ajouter le CQPI TMI à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former au CQPI, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé le CQPI. Rapprochez-vous de [FP2E](#), l'organisme certificateur de la branche des services de l'eau et de l'assainissement.

Quelles sont les missions du Opérateur de Maintenance Industrielle ?



L'Opérateur de Maintenance Industrielle doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Il effectue les pré-diagnostic de maintenance corrective
- ✓ Il s'occupe du remplacement de composants ou éléments des sous-ensembles industriels défectueux d'ordre mécanique et/ou électrique et/ou pneumatique ou hydraulique
- ✓ Il gère les opérations de maintenance préventive (de surveillance, conditionnelle, systématique ou programmée)
- ✓ Il rédige les comptes-rendus des opérations effectuées et proposition d'améliorations

Quelles sont les compétences validées par le CQPI ?

L'opérateur de maintenance industrielle doit être capable de maîtriser les blocs de compétences suivants :

Intitulé des blocs de compétences	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
BC1 : L'intervention de maintenance corrective	A. Évaluation en situation professionnelle réelle B. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel C. Et avis de l'entreprise
BC2 : L'intervention de maintenance préventive	A. Évaluation en situation professionnelle réelle B. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel C. Et avis de l'entreprise

A noter: Les blocs de compétences ci-dessus peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.

Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du CQPI Opérateur de Maintenance industrielle peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Agent de maintenance automaticien
- ✓ Agent de maintenance en électricité
- ✓ Agent de régulation instrumentation
- ✓ Agent de maintenance en équipements automatisés
- ✓ Agent technique automaticien
- ✓ Régleur instrumentiste

Comment obtenir et financer le CQPI TMI ?

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences. Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation.
[Consultez les règles de prise en charge de la branche des services de l'eau et assainissement.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre le CQPI « OMI » ?

[Contactez votre conseiller AKTO](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ?

Rapprochez-vous de [FP2E](#), l'organisme certificateur de la branche des services de l'eau et de l'assainissement

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider le CQPI « OMI » ? Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#)